

LETTRE

CONTENANT le Récit de ce qui s'est passé à Versailles & à Paris, depuis le 11 jusqu'au 15 du courant;

Ecrite par un Député de Marseille aux Etats-Généraux.

Versailles, le 15 Juillet 1789.

Du 11 Juillet 1789.

SAmedi au soir, tous les Ministres furent renvoyés à l'exception de Mrs. Barentin & Villedeuil. Au moment que la nouvelle en fut répandue à Paris, la Ville fut dans la plus grande consternation à laquelle succéda la plus vive agitation.

Du 13.

L'Assemblée députa vers Sa Majesté, pour lui ré-

térer d'éloigner ses troupes de Paris & de Verſailles ; dont la crainte alarmait les Citoyens & occaſionnait leur efferveſcence, & en porter la nouvelle à Paris pour y rétablir l'ordre.

Le Roi répondit : » je vous ai déjà fait connaître » mes intentions ſur les meſures que les déſordres » de Paris m'ont forcé de prendre ; c'eſt à moi ſeul à » juger de leur néceſſité ; je ne puis à cet égard » apporter aucun changement. Quelques Villes ſe » gardent elles-mêmes, mais l'étendue de la Capitale » ne permet pas une ſurveillance de ce genre. Je » ne doute pas de la pureté des motifs qui vous portent » à m'offrir vos ſoins dans cette affligeante circonſtance ; » mais votre préſence à Paris, ne ferait » aucun bien : elle eſt néceſſaire ici pour l'accélération » de vos importans travaux dont je ne ceſſe » de vous recommander la ſuite. »

Sur la réponſe du Roi, l'Aſſemblée Nationale prit l'arrêté ſuivant :

» L'Aſſemblée, interprête des ſentimens de la Nation, déclare que M. Necker ainſi que les autres Miniſtres qui viennent d'être éloignés, emportent avec eux ſon eſtime & ſes regrets. »

» Déclare qu'effrayée des ſuites funeſtes que peut entraîner la réponſe du Roi, elle ne ceſſe d'inſiſter ſur l'éloignement des troupes extraordinairement aſſemblées près de Paris & de Verſailles & ſur l'établiſſement des Gardes-Bourgeoiſes. Déclare de nouveau, qu'il ne peut exiſter d'intermédiaire entre le Roi & la Nation. »

» Déclare que les Miniſtres & les Agens Civils & Militaires de l'autorité, ſont reſponſables de toute entrepriſe contraire aux droits de la Nation & aux décrets de l'Aſſemblée. »

» Déclare que les Miniſtres actuels & les conſeils de Sa Majeſté, de quelque rang & état qu'ils



puiſſent être, quelques fonctions qu'ils puiſſent exercer, ſont perſonnellement reſponſables des malheurs préſens & de tous ceux qui peuvent ſuivre. »

» Déclare que la dette publique ayant été priſe ſous la garde de l'honneur & de la loyauté Françaiſe, & la Nation ne refuſant pas de payer les intérêts, nul pouvoir n'a le droit de prononcer l'infâme mot de *Banqueroute* ; nul pouvoir n'a le droit de manquer à la foi publique, ſous quelque forme & dénomination que ce puiſſe être. »

Enfin l'Aſſemblée Nationale déclare qu'elle perſiſte dans ſes précédens Arrêtés, notamment dans ceux des 17, 20 & 23 Juin dernier ; & la préſente Délibération ſera remiſe au Roi, par le Préſident de l'Aſſemblée, publiée par la voix de l'impreſſion & adreſſée à M. Necker, & aux autres Miniſtres que la Nation vient de perdre. »

On a nommé un Comité de 8 perſonnes pour le plan de conſtitution, qui ſont : MM. l'Evêque d'Autun ; l'Archevêque de Bordeaux ; de Lally ; de Clermont-Tonnerre ; Chapelier ; Sieyes ; Mounier ; & Bergaſſe.

L'Aſſemblée a continué toute la nuit ; elle a nommé pour Vice-Préſident M. de la Fayette.

M. le Préſident a rendu compte de la réponſe du Roi, qui a dit qu'il examinerait l'Arrêté.

Du 14 :

M. de Noailles, revenant de Paris, fit le rapport des troubles qui y régnaient, & dont il avoit été le témoin. La Garde-Bourgeoiſe s'étoit emparée des armes & canons des Invalides, & faiſoit le Siège de la Baſtille. L'ordre qui régnoit pour le plan des opérations de cette Troupe, à laquelle

s'étoient joints quelques Soldats des Troupes du Roi, ainsi que les communications des divers postes, l'assiete des places qu'ils occupoient, étoient dignes, à ce qu'il dit, du grand Turenne.

En conséquence de cette nouvelle, on députa vers le Roi, pour lui en faire l'exposé, & persister sur l'éloignement des Troupes, seul capable de rétablir l'ordre & la paix.

Dans le même temps arriva une Députation des Electeurs de Paris, qui fit le Tableau des malheurs de la Capitale & communiqua un arrêté qui avoit été pris pour réclamer le Conseil de l'Assemblée & son assistance auprès du Roi, pour obtenir l'éloignement des Troupes. On communiqua à ces MM. la Députation qui venoit d'être faite pour cet objet, & M. de la Fayette leur fit prendre place dans l'Assemblée pour y attendre la réponse du Roi, & assister à la Délibération qui seroit prise par l'Assemblée. Il fut décidé en même temps, de former une autre Députation qui partiroit d'abord après la réponse de M. le Président.

La première Députation du retour, communiqua la réponse du Roi, qui portoit que ces nouvelles déchiroient de plus en plus son cœur ; qu'il avoit donné ordre aux Troupes campées au Champ de Mars, de se retirer.

Cette réponse n'ayant pas satisfait l'Assemblée, la seconde Députatiou fut chargée d'insister sur le retour des Troupes, & de communiquer à S. M. les détails rendus par les Députés de Paris.

Deux Courriers avaient été arrêtés à Paris, avec deux lettres ministérielles ; la première avait été apportée à l'Hôtel-de-Ville, & y avait resté cachetée. La seconde était adressée au Gouverneur de la Bastille, avec ordre de se défendre jusqu'à la dernière extrêmité.

On apprit en même tems que la Bastille avait été assiégée & réduite ; que le Gouverneur M. de Launay, avait été pendu, éventré & ensuite décapité ; qu'on promenait dans Paris, sa tête au bout d'une pique, ainsi que celle de M. de Flesselles ; que ce qui avait donné lieu aux rigueurs exercées envers les Officiers de la Bastille, c'était la trahison de M. de Launay. On avoit d'abord député vers lui, pour demander qu'il ne fît pas faire feu. Il n'eut aucun égard à cette prière. On fit une seconde députation, qu'il ne voulut pas recevoir, & il fit faire feu en même tems qu'elle se présentait. Enfin, il avait fait baisser le pont au moment qu'il était couvert de peuple, & avait fait massacrer une quarantaine de personnes qui y avoient été enveloppées.

Le Roi répondit à la seconde Députation, qu'il avoit déja communiqué ses intentions à M. le Président ; qu'il n'avait rien à ajouter. On renvoya en même tems les Députés de Paris avec les deux réponses du Roi & les assurances les plus positives du zèle & de la persévérance de l'Assemblée auprès de SA MAJESTÉ, pour obtenir le rappel des Troupes. La Séance tint encore toute la nuit.

Dans la Séance du Lundi, plusieurs Membres de la Noblesse, affligés des malheurs publics, firent leur profession de foi & développèrent, dans l'Assemblée, les sentimens les plus patriotiques.

Du 15. On avait nommé une nouvelle députation pour le Roi, lorsque M. le Marquis de Brezé est venu annoncer que SA MAJESTÉ se rendrait bientôt dans l'Assemblée. On a exigé que M. de Brezé fût découvert en parlant. Le Roi s'est rendu à l'Assemblée accompagné de MONSIEUR & du COMTE D'ARTOIS. Il était sans gardes & debout au milieu de l'Assemblée entre ses deux frères, & a dit :

MESSIEURS,

» Je vous ai assemblé pour vous consulter sur les affaires les plus importantes de l'Etat. Il n'en est pas de plus instante, & qui affecte plus sensiblement mon cœur, que les désordres affreux qui règnent dans la Capitale. Le Chef de la Nation vient avec confiance au milieu de ses Représentans, leur témoigner sa peine, & les inviter à trouver le moyen de ramener l'ordre & le calme. Je sais qu'on a donné d'injustes préventions; je sais qu'on a osé publier que vos personnes n'étaient pas en sûreté. Serait-il donc nécessaire de rassurer sur des bruits aussi coupables, démentis d'avance par mon caractére connu? Hé bien! c'est moi qui ne suis qu'un avec ma Nation; c'est moi qui me fie à vous; aidez moi donc, dans cette circonstance, a assurer le salut de l'Etat. Je l'attends de l'Assemblée Nationale. Le zèle des Représentans de mon peuple réunis pour le salut commun, m'en est un sûr garant, & comptant sur l'amour & la fidélité de mes sujets, j'ai donné ordre aux troupes de séloigner de Paris & de Versailles. Je vous autorise & je vous invite même à faire connaître mes dispositions à la Capitale.

Les applaudissemens & les acclamations ont été répétés plusieurs fois. Ensuite, M. le Président a répondu que le sentiment du peuple était l'amour & le respect pour sa personne sacrée, mais que l'Assemblée persistait à lui demander une correspondance directe avec Sa Majesté, & qu'ayant reconnu qu'il n'appartenait qu'à Elle de composer son Conseil, on n'avait pu lui dissimuler que le Conseil actuel était la principale cause des malheurs arrivés. Sa Majesté a répliqué qu'elle ne mettrait point d'obstacle à une communication directe.

Le Roi s'eſt retiré ſuivi de toute l'Aſſemblée ; & s'eſt rendu à pié au Château, ſuivi d'une foule extraordinaire de Peuple, & de tous les Députés qui faiſaient retentir l'air des applaudiſſemens & des acclamations. Le Roi marchait ſans garde, & il n'eſt aucun des aſſiſtans qui n'ait été attendri juſqu'aux larmes.

Il y a apparence que le Miniſtère ſera tout renouvellé. L'Aſſemblée a nommé de ſuite une députation pour porter cette nouvelle à la Capitale, & y rétablir l'ordre.

NOTES extraites de diverſes Lettres.

Le Roi, de retour de l'Aſſemblée, ſe rendant à ſon Château, une femme du peuple perça la foule & ſe jettant à ſes pieds, lui dit : Sire, eſt-ce tout de bon, eſt-ce pour la dernière fois? Oui, oui, oui, répondit le Roi.

M. de Perigord, Colonel du Régiment de Picardie, premier Régiment de France, avait reçu l'ordre extorqué au Roi, de faire tirer ſur le peuple; il le montra à ſes Soldats & leur dit : Mes amis, voilà l'ordre que j'ai reçu; il faut obéir, mais auparavant commencez par tirer ſur moi. Tout le Régiment a laiſſé tomber les armes & a honoré ſon brave Colonel des acclamations les plus ſincères & les plus flatteuſes.

M. de Launay fut tué par un Soldat qui le premier monta à l'aſſaut. Le peuple qui le ſuivait, arracha au Gouverneur la Croix de St. Louis, en décora le Soldat & le proclama Chevalier ſur la brêche, en lui diſant : c'eſt la Nation qui vous la donne.

Dans la matinée du 14, le peuple ſe porta dans la grand'Chambre du Parlement qu'il trouva aſſemblé, & força le Premier Préſident de demander à genoux pardon à la Nation de tous les excès auxquels ſa Compagnie s'était portée contre elle, & ſur-tout d'avoir gardé les Vacances dans un tems de troubles & de calamité. *Noſſeigneurs* ſe ſont crus fort heureux d'en être quitte pour cet acte d'humiliation.

Les Repréſentans de la Nation ont reſté aſſemblés pendant 3 jours & 3 nuits, & toute leur nourriture, dans ce long intervale, a conſiſté en quelques bribes de pain, que de tems en tems on avait le moyen de leur faire paſſer.